RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00118
Numéro SIREN : 378 149 876
Nom ou dénomination : ABC ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2019 sous le numéro de dépôt 643

SARL ABC ASSURANCES

97 AVENUE JEAN JAURES

03200 VICHY

Dépôt n° 643
01 AVR. 2019
Greffe du Tribunal de commerce de Cusset

COMPTES ANNUELS au 30/09/2018

Pages

COMPTES ANNUELS

- *Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051* — *1 et 2*
- *Compte de résultat Liasses 2052 2053* — *3 et 4*

SARL ARGOS
28 RUE DU CREUX VERY

03700 BELLERIVE SUR ALLIER
0470599600

Dossier N° 301041 en Euros.

SARL ABC ASSURANCES

97 AVENUE JEAN JAURES

03200 VICHY

COMPTES ANNUELS

SARL ARGOS
28 RUE DU CREUX VERY

03700 BELLERIVE SUR ALLIER
0470599600

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SARL ABC ASSURANCES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 97 AVENUE JEAN JAURES 03200 VICHY — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 37814987600021 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092018 Net 3	N-1 30092017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	78 773	AG 77 380	1 393	
	Fonds commercial (1)	AH	332 976	AI	332 976	332 976
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	325 429	AU 261 588	63 841	72 864
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	100	BI	100	100
	TOTAL (II)	BJ	737 278	BK 338 968	398 310	405 940
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 304	BW	5 304	5 304
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 690	BY 4 400	1 290	1 290
	Autres créances (3)	BZ	332 728	CA	332 728	397 442
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	274 795	CG	274 795	252 173
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 763	CI	9 763	19 391
	TOTAL (III)	CJ	628 280	CK 4 400	623 880	675 601
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 365 558	1A 343 368	1 022 190	1 081 540

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 5 690

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABC ASSURANCES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	287 788	286 546
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 389	6 242
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	352 177	347 788
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 518	23 525
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 344	13 514
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 547	6 899
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 156	72 583
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	501 922	556 612
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	60 526	60 618
	TOTAL (IV)	EC	670 013	733 752
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 022 190	1 081 540

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	667 123	733 752
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SARL ABC ASSURANCES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	490 590	FH	FI	490 590	515 374
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	490 590	FK	FL	490 590	515 374
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	571	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	96	5 654
	Autres produits (1) (11)				FQ	34 856	7 639
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	526 113	528 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	195 636	199 818
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	25 098	25 428
	Salaires et traitements*				FY	198 977	192 879
	Charges sociales (10)				FZ	70 680	67 940
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	20 271	30 293
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3 515	4 477
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	514 178	520 833
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	11 935	7 834
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		90
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		90
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	166	307
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	166	307
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	166-	217-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	11 769	7 617

CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SARL ABC ASSURANCES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	877	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	877	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 257	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		1 375
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 257	1 375
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 380-	1 375-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	526 990	528 757
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	517 601	522 515
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	9 389	6 242
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	877	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	3 257	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	96	5 654
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Erreur Provision N-1	3 257	
Annulation chèque ancien		877

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Erreur Provision N-1	3 257	
Annulation chèque ancien		877

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Cegid Group

ABC ASSURANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 97 rue Jean Jaurès – 03200 VICHY
RCS CUSSET 378 149 876

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 388,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 388,86 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10,00 euros par part	5 000,00 euros
Le solde	4 388,86 euros

✓ En totalité au compte "autres réserves" qui passera ainsi de 287 788,32 euros à 292 177,18 euros après affectation du résultat.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 347 177 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter à compter du 1er avril 2019.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

5 000 euros, soit 10 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 euros

Certifié conforme
La Gérance

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ABC ASSURANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 97 rue Jean Jaurès – 03200 VICHY
RCS CUSSET 378 149 876

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2019

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 388,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 388,86 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10,00 euros par part	5 000,00 euros
Le solde	4 388,86 euros

✓ En totalité au compte "autres réserves" qui passera ainsi de 287 788,32 euros à 292 177,18 euros après affectation du résultat.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 347 177 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter à compter du 1er avril 2019.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

5 000 euros, soit 10 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



